Cec
FRC
8265

LE SERMENT jugé en dernier ressort,

ou

Mr GERVAIS, cul-de-jatte.

Histoire tragi-comique.

PAR JEAN QUI RIT,
Membre d'une société des amis de la CONSTITUTION.

L'insense se casse le cou, la où l'Ange craint de poser le pié. BURKE travesti [*p.* 89].

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

8888888888888888888

Histoire

De Mr Gervais, cul-de-jatte.

En ce tems-là, M. Gervais curé de S. Pierre de Caen, alarmé d'un décret qui prononçoit peine de mort contre les honnêtes ecclésiastiques qui s'obstineroient à rester fidéles à l'église catholique romaine, d'un décret qui promettoit de l'or à ceux qui jureroient solemnellement de s'en séparer, pour en partager les dépouilles et les dignités, et prendre des places lucratives dans les fonctions civiles de la religion civile du côté gauche de l'assemblée nationale; placé entre l'infâmie et l'honneur, entre la religion de M. Camus et la religion de Jesus-Christ, mais aussi entre l'or et la misére, entre l'abondance et la faim, entre le veau d'or et l'Ecce Homo de l'évangile; M. Gervais balança; le pas étoit glissant. Mais M. Gervais ne balança pas long-tems. Il prit son parti comme certain apôtre avoit pris le sien. Cependant une seule chose l'embarrassoit: c'étoit la maniére de cacher adroitement

ses vrais motifs; car on ne montre pas sa nudité sans faire quelques façons, sans affecter quelque pudeur, et ceux qui débitent le mensonge sont bien aises de paroître amis de la vérité. M. Gervais donc, à force de ruminer, trouva cet expédient: je ferai semblant, dit-il en lui-même, d'avoir été consulté sur ce serment qui m'embarrasse, et je publierai une réponse à cette question, que je supposerai insidieusement m'avoir été proposée, afin de masquer mon apostasie à ma religion par ma religion elle-même; je dirai effrontement, que non seulement cette religion ne défend pas, mais qu'elle ordonne le serment; j'entasserai sophismes sur sophismes, je consulterai Luther et Calvin, qui avoient plus d'esprit que moi, et comme il s'agit à-peu-près de la même cause, je me servirai de leurs raisonnemens que je donnerai pour des preuves; enfin, après avoir feint d'allumer devant moi une fournaise ardente de charité qui est *un écoulement dans tous les cœurs*; j'aurai soin sans que cela paroisse, de rendre tous mes confreres odieux et d'appeler même sur eux toute l'indignation et la fureur populaire en disant: (p. 5) que tous mes supérieurs les évêques et tous les curés mes confreres, qui n'obéiroient pas aussi lâche-

ment que moi, n'ont que des vues criminelles, et qu'ils sont tous *dans le cas du fanatisme ou de la cupidité.* Ce qui fut dit fut fait. Le premier écrit parut. -- Grand scandale, grand tapage dans le public, tous les honnêtes-gens murmurent. L'un dit : c'est une pauvre tête qui s'en va. L'autre : ah ! bon Dieu ! pardonnez-lui ! il ne sait ni ce qu'il dit, ni ce qu'il fait ! -- Un simple fidèle accourt pour lui donner la main, et le conjure, au nom de la religion et de la raison, de rentrer dans l'église où sa place étoit encore toute chaude. *Tems perdu. Ventre affamé n'a point d'oreilles.* Un ministre protestant, qui croit d'abord que c'est un nouveau prosélite qui lui arrive, court au-devant de lui, pour le serrer dans ses bras, et le repousse ensuite quand il appelle fausse et absurde, sa propre doctrine. *Ici quelques ruades de M. Gervais.* Un catéchiste affronte la mort, pour venir lui montrer l'affreuse contradiction de ses principes, et faire appercevoir la peau du loup par les trous de son manteau *Le manteau reste percé, & le loup reste loup.* Enfin, un ministre anglican vient tout exprès de Londres, *à pied*, faisant traîner sa bibliothèque toute entière ; il l'atterre par ses citations nombreuses, et l'ensevelit sous la

masse volumineuse de ses livres ; tout le monde avoit déja dit : *requiescat in pace* sur la tombe de M. Gervais réputé pour mort. Mais semblable à ce ver intestinal qu'on nomme *Tenia*, dont on peut rompre plusieurs aulnes, sans qu'il cesse de vivre, tant que sa tête n'est pas sortie du *rectum* ; M. Gervais s'est renoué dans le silence, et après avoir déblayé ses propres ruines, il renaît et se montre de nouveau dans le public qui l'avoit oublié. Honteux de voir son habit si déchiré par cet espiégle anglican, il court après lui, l'atteint, le ramène sur le champ de bataille, et une nouvelle rixe s'engage. Moi qui passois mon chemin, tout bonnement en riant, je m'arrête et me tiens à l'écart pour en rire. ---

« Conviens malheureux, que tu n'es qu'un » vaurien, lui dit M. Gervais ; pourquoi » venir de si loin falsifier mon opinion d'un » bout à l'autre de ton livre ? Cette opi- » nion qui faisoit mes délices, et qui m'a- » voit coûté tant de peines et de veilles, » pour la placer en équilibre sur ses deux » bases ? Pourquoi, homme grossier, sous » les graces du stile, viens-tu prouver que » je suis schismatique, en jurant d'obser- » ver une constitution schismatique ? Pour- » quoi, non content d'avoir cruellement » dépécé cette opinion chérie, d'avoir dé-

» monté piéce à piéce la charpente de mon
» petit édifice, apprends-tu au public, en
» te résumant, que tu ne vois dans tous
» mes petits ouvrages; *qu'une ignorance*
» *profonde de l'histoire et des saints canons;*
» *nulle critique; des assertions hazardées; le*
» *faux donné pour le vrai; des idées sans*
» *suite; des raisonnemens vicieux, en un*
» *mot, la logique la plus inexacte*! Hélas!
» je veux bien transiger sur tous ces arti-
» cles, quoique, dans le fond de mon ame,
» j'en sois humilié; mais, de grace, con-
» viens aussi que ton triomphe n'est pas
» si complet que tu l'imagines; appro-
» che, vois, touche ces deux grandes ba-
» ses qui me restent, et que tu n'avois pas
» apperçues, parce que j'avois eu grand
» soin de les cacher, et que jusqu'à pré-
» sent je n'avois eu garde d'en parler....
Le ministre anglican sourit, lui tourne le dos et reprend en silence *le grand chemin* de Londres. * Alors, M. Gervais, ramassant les tristes débris de son château de cartes, à force de se tourmenter, de travailler, de coller et de coudre, se flatte de réussir à donner encore une forme à son frêle édifice; et à chaque piéce qu'il rajuste, il fait le tour de ses deux bases;

* Le ministre anglican a répondu de Londres: *Voy.* sa 3e Lettre à M. le Curé de S. Pierre.

son espoir renaît et bientôt ne se sentant plus d'aise, il s'écrie : Dieu soit beni ! voilà mon opinion encore debout ! vingt fois il se remet en travail, vingt fois il tourne et retourne autour de son ouvrage, et toujours il pousse ce cri de joie : mon opinion reste debout. Enfin il grimpe lui même au haut de cet échafaudage, et il crie de toutes ses forces à tous les passans : victoire, victoire ! venez voir, comme je suis encore debout !

Moi, Jean qui rit, témoin de tout ce que je viens de raconter, jugez si je me tenois les côtes de rire ! Ah ! moi qui ai ri dès le ventre de ma mere, je crois que de ma vie je n'ai tant ri. Cependant, reprenant mon sérieux, je m'approche, tout en riant, et avec la franche bonhommie du renard au corbeau de la fable, à Me. Gervais si haut perché, je tins à-peu-près ce langage : permettez, grand architecte, qu'un simple amateur admire votre ouvrage. En vérité, c'est une merveille ! depuis les fondemens jusqu'à la girouette, tout me ravit, tout m'enchante ! Mais je m'attache sur-tout à ces deux grandes bases, qui sont sans doute d'une solidité à toute épreuve, puisque vous vous y confiez au péril de votre vie ! Permet-

rez seulement, sans que cela vous dérange, que je prenne la liberté de vous faire mes observations.

Vous vous êtes appuyé, dites-vous, « sur le droit et le devoir de présumer, » ou que la puissance spirituelle consentira sur les points proposés par la temporelle, en y conformant sa police et » sa discipline : ou que, si l'intérêt de la » religion l'empêche de consentir sur quelques-uns de ces points, la puissance » temporelle corrigera ces points dans son » ouvrage; ou enfin que si cet accord ne se » trouve pas possible sur tous les points, » les réglemens de l'une de ces deux puissances, ne nuiront pas à ceux de l'autre; » parce qu'elles sont également intéressées » à maintenir dans leur indépendance respective, l'heureux lien qui les unit. » Premiére grande base. »

D'abord, M. Gervais, où avez-vous pris le droit et le devoir de présumer que la puissance spirituelle consentiroit ? Reportez-vous à l'époque où vous avez prêté votre serment, et vous y trouverez le droit et le devoir de présumer précisément tout le contraire; il existoit alors un fait de notoriété publique, que vous n'avez pu ni dû ignorer. C'étoit la résistance à jamais

mémorable et courageuse de tous les prélats, et de la grande majorité des ecclésiastiques de l'assemblée nationale ; c'étoit l'improbation universelle de tout le corps enseignant des évêques de France, qui du fond de leurs retraites, ont tous élevés la voix pour manifester leur répugnance invincible à l'acceptation des nouvelles loix ; unité de doctrine, conformité dans les principes, même dévouement, même courage, même zèle, même charité ; tous n'ont poussé qu'un seul et même cri, et ce cri étoit évidemment l'anathême de l'église gallicane ; anathême sorti de la bouche de ceux qui sont assis sur la chaire de Moyse, de ceux qui sont les vrais docteurs de la loi, nos pasteurs et nos guides dans la foi. Ah ! que d'hérésies légitimement condamnées, et réputées à bon droit comme hérésies, qui n'ont pas été aussi généralement réprouvées à leur naissance ! Vous n'avez donc pu balancer qu'entre votre petite opinion particulière, et une autorité aussi redoutable, à laquelle le souverain pontife et un concile écuménique seuls, seroient une autorité qu'on pût raisonnablement opposer. Donc vous n'étiez fondé alors, que sur le droit et le devoir de présumer que l'église auroit plus

d'égards

d'égards à vos *petits ouvrages* qu'à la voix majestueuse et collective des évêques de France. C'est à-peu-près comme si vous aviez dit : je vais m'enfoncer tout seul dans le bois, aux risques d'être mangé par le loup, ou de laisser ma misérable toison dans les ronces, sur le droit et le devoir de présumer que les pasteurs mes guides, qui vont par un autre chemin, reviendront tout exprès sur leurs pas pour me suivre. C'est comme si vous disiez encore : je vais me jetter à la nage, sur le droit & le devoir de présumer que les pilotes avec leur barque, reviendront contre vent et marée pour me pêcher. Il faut que vous soyez bon nageur, M. Gervais, pour raisonner de la sorte ! Il est donc incontestable que votre seul droit, que votre seul devoir, étoit de présumer que jusque-là l'autorité spirituelle étoit éloignée de consentir sur les points proposés.

Secondement, deviez-vous présumer davantage, que la puissance temporelle corrigeroit ces points dans son ouvrage ? Il me semble que cette présomption seroit bien absurde, dans un état de choses, où cette puissance ordonne sous peine de mort l'exécution de son ouvrage, lorsqu'elle entreprend de soumettre l'église à

coups de canon ; lorsqu'elle ne veut entendre parler, ni de concile national, ni de concile provincial, ni du pape, ni des cardinaux ; lorsque les faiseurs de réquisitoires même lancent la foudre, jusque sur les lettres pastorales des évêques ; lorsqu'enfin dans une instruction (car c'est actuellement le côté gauche qui est chargé par ses pouvoirs d'instruire les évêques sur la foi) cette puissance déclare formellement, qu'elle sera inébranlable dans ses résolutions. Je ne crois donc pas que de ce côté-là vous soyez mieux fondé, sur le droit et le devoir de présumer qu'elle corrigera son ouvrage. Ce qui ne seroit autre chose, que le droit et le devoir de présumer que l'assemblée nationale en a menti ; ce qui ne seroit pas poli dans la bouche d'un curé *constitutionnel*, à l'égard de la plus grande puissance qui puisse être connue. Ainsi voilà donc M. Gervais planté comme un pieu entre deux lignes parallèles, fondé sur le droit et le devoir de présumer qu'elles finiront par se rencontrer sous ses pieds. Bon nageur ! bon géomètre ! que de talens dans un seul homme !

Troisiémement, enfin (car cette base-ci est triangulaire) vous vous fondez sur le droit et le devoir de présumer que si

cet accord ne se trouve pas possible sur tous les points, les réglemens de l'une de ces deux puissances, ne nuiront pas à ceux de l'autre. Ah ! pour le coup, j'avoue que je vois là des mots ; mais que je n'ai jamais pu y appercevoir un sens plausible. Envain je me suis frotté les yeux, je n'y ai vu que du galimathias. J'ai exposé votre phrase au soleil, je l'ai tournée et retournée de toutes les maniéres, et je n'ai pu y distinguer l'ombre du bon sens. Je juge que deux puissances sont d'accord, quand leurs réglemens ne s'entrenuisent pas *& vice versâ*. Mais je ne puis pas me faire une idée de deux puissances discordantes dont les loix seroient parfaitement d'accord et ne s'entrenuiroient pas, sur-tout quand elles prononcent sur les mêmes objets. Prénons pour exemple, entre mille, l'article V de la constitution du clergé. L'une des deux puissances dit formellement *qu'elle défend à toute église, ou paroisse, & à tout citoyen Français, de reconnoître en aucun cas, & sous quelque prétexte que ce soit l'autorité d'un siége étranger.* L'autre puissance dit au contraire, conformément à la foi : qu'elle défend à toute église ou paroisse, et à tout citoyen catholique Français de méconnoître en aucun cas et sous

quelque prétexte que ce soit l'autorité et la jurisdiction du souverain pontife qui lui est attribuée par Jesus-Christ sur l'église universelle. Voilà deux puissances qui ne sont pas d'accord sur un point, leurs réglemens par conséquent ne le sont pas davantage, et il n'y a peut-être que M. Gervais dans le monde qui puisse en présumer que les réglemens de l'une ne nuiront pas aux réglemens de l'autre. Rien ne nuît tant à l'ordre que la défense. Rien ne nuît tant à une proposition que la proposition contradictoire; rien ne nuît tant au jour que les ténèbres. Tout se réduit donc, M. Gervais, à vous fonder sur le droit et le devoir de présumer que quand une puissance dira: *oui*, et l'autre dira: *non*; le *non* ne nuira point au *oui*, et le *oui* ne nuira point au *non*. Sublime logique!

Eh! --- M. Gervais! --- quoi! --- vous chancelez? --- ce n'est rien --- ce n'est rien, vous dis-je; tenez-vous ferme sur votre autre base. Je vous promets de n'y toucher que du bout du doigt. C'en est donc fait de votre jambe droite. Voyons la gauche. --- J'ai déja bien envie de rire.

Vous vous fondez en second lieu, « sur » la liberté naturelle et même stipulée par » la loi, de se délier du serment, dans le

» cas où, *contre toute apparence*, les or-
» dres de la puissance temporelle seroient
» repoussés, par ceux du maître et du
» juge des puissances de la terre. » Je dis d'abord que la liberté naturelle, stipulée ou non par la loi, de se délier d'un serment, ne peut jamais, et dans aucun cas, rendre le serment légitime, quand il ne l'est pas par lui-même. Autrement il me seroit permis aujourd'hui de renier la très-sainte Trinité, sur la liberté naturelle de me rétracter demain. Ce qui ne seroit en somme, qu'un blasphême provisoire. Mais vous ajoutez : dans le cas où, *contre toute apparence*, les ordres de la puissance temporelle seroient repoussés par ceux du maître et du juge de toutes les puissances de la terre. Ceci n'est qu'une pétition de principes, et c'est faire rentrer dans la discussion ce que j'ai déja prouvé par le fait. Mais je veux y revenir. Je vous prie de me dire, en conscience, M. Gervais, si lorsqu'un Mirabeau et ses pareils, prononcent sur un article de foi, contradictoirement avec le clergé de France, vous vous croyez plus fondé à présumer que le St-Esprit sortira plutôt tout entier par sa bouche, qu'il n'en sortira une seule étincelle de la bouche de tous les évêques

de France ? Ah ! que vous connoîtriez mal les habitudes de l'Esprit-Saint ! Si vous le guettez-là au passage, vous courez risque d'attendre long-tems aux portes. Car le St-Esprit, tout puissant qu'il est, ne peut pas sortir d'un endroit, à moins qu'il n'y soit entré. Mais vous savez, ou vous devez savoir, que le maître et le juge des puissances de la terre, vous avoit dit d'être soumis à l'église, et qu'en l'écoutant, c'étoit lui que vous écoutiez : or, tout le corps enseignant de l'église gallicane, organe ordinaire de ce grand maître, de ce grand juge, tous les évêques, successeurs des apôtres, juges compétans en matiére de foi et de discipline ecclésiastique, avoient repoussé, au nom du maître et du juge des puissances de la terre, les ordres de la puissance temporelle ; et ce fait existoit à l'époque de votre serment ; le cas de se délier du serment, avec votre liberté naturelle, étoit donc déja manifeste avant le serment même. Il seroit donc grand tems d'imiter ce M. Pottier de Rouen qui vient de se couvrir de gloire, en rentrant dans la barque, avec sa semelle mouillée. Mais, me direz-vous, le souverain Pontife n'a pas parlé. Je réponds que son silence est contre vous ; et dans une question où

vous affirmez, tandis que le corps pastoral nie, le silence de Rome est un anathême de plus contre le pigmée, tant que ce silence respecte les géants. D'ailleurs quand on est placé entre une route nouvelle et inconnue, et un chemin sûr et battu, qui depuis long-tems est celui de l'église, l'homme sage ne balance pas, son choix est tout fait. Il faut donc être bien insensé, ou bien orgueilleux, pour se jetter à corps perdu, seul, et sans guide, dans un sentier obscur et tortueux, sur la foi de gens qu'on ne connoît pas; plutôt que de suivre la voie droite et sûre en bonne compagnie, et sous les auspices des pasteurs sages qui ont toujours dirigé nos pas dans l'église. N'est-ce pas préférer le doute à la certitude, le problême à la démonstration. Votre seconde base seroit donc en derniére analyse, cette proposition absurde: je fonde mon serment, sur la nécessité de me rétracter dès-à-présent, puisque, dès-à-présent, et selon toute apparence, les ordres de la puissance temporelle, se trouvent repoussés par ceux du maître et du juge des puissances de la terre. Voilà donc encore une jambe de moins. Sauve qui peut.

Ah! ciel! s'écrie M. Gervais. Ah!---je

suis mort ! --- quelle chute ! --- ô sort cruel ! --- Je ne suis point cruel, a répondu la voix du sort : je suis juste. Je t'avois créé pour être rampant ; mais ton orgueil t'avoit porté sur des bases factices, et tu espérois qu'en les faisant remarquer, tu serois appellé *Gervais bipéde* ; rentre donc dans ton premier état, et ne sois plus désormais, que *Gervais cul-de-jatte.* --- Et moi de rire.

Signé JEAN QUI RIT.

PANÉ-

Panégyrique de M. GERVAIS.

par le même.

prononcé dans une séance de la société des amis de la constitution.

Omnis qui se exaltat humiliabitur.
Tout Gervais qui s'élèvera sur des échasses sera *Gervais cul-de-jatte*, en S. Luc, ch. 18, v. 14.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que j'ajoute ici l'humiliation à l'humiliation, en vous exposant le fâcheux état de mon héros, comme un objet de votre mépris et de votre dérision. Il seroit indigne de mon ministére de ne pas vous le présenter sous des rapports plus intéressans, et de ne pas appeller sur lui les sentimens de respect et de charité, qu'inspire l'image du malheur à des ames chrétiennes. Hélas ! moi qui vous parle ; moi Jean qui rit, j'en ai la larme à l'œil ! --- daignez donc détourner vos yeux de cette triste victime de l'orgueil, pour ne vous occuper avec moi, que de son éloge qui ne sera pas outré.

Tais-toi, vile calomnie ; ne viens plus de ton soufle impur, empoisonner les actions

de mon héros. Je vais bientôt vous confondre, infâmes imposteurs ! Voici le fait. M. Gervais a dit, *très-innocemment* dans son dernier écrit (pag. 17) : « il me restoit encore à réfuter un petit Catéchisme fait exprès pour moi, par un curé que je ne veux pas nommer dans mes écrits, de peur que sa tristesse ne fût trop grande ; *discrétion admirable ! il s'étoit nommé quatre fois tout de son long.* Je dois d'autant plus n'y pas penser, que ce PAUVRE curé m'a écrit qu'il me prioit d'oublier sa faute, etc. etc. O l'infamie ! ont dit les calomniateurs. Quoi ! avec le seul instinct de la probité et de l'honnêteté publique, un homme du monde se croiroit coupable d'un crime infâme, en trahissant le sécret d'une lettre particuliére, lien sacré de la confiance sociale, qui ne peut devenir une arme que dans la main des lâches ! et un prêtre ! et un curé ! et un curé qui a juré d'être ami de notre constitution ! voué à la discrétion par état ! ne rougiroit pas !... Quoi ! un frere croyant parler à un frere, lui ouvrira son cœur, lui fera l'humble aveu de sa faute, lui en demandera l'oubli et l'absolution, et sa confession sera imprimée avec sa turpitude !... Vengeance pour les

pénitentes de M. Gervais !... Tels ont été, MM. les cris d'indignation poussés par la calomnie, contre mon héros *innocent*. Mais encore un moment de votre attention et en deux mots je le rendrai blanc comme la neige. Comme cette lettre a circulé dans plusieurs mains, (j'aime à croire que M. Gervais en avoit demandé la permission) une certaine Dame me l'a confiée et je suis parvenu à m'en procurer une copie. Eh bien, ce n'est autre chose qu'une foule de nouvelles observations, sur l'opinion de M. Gervais, tracées à la hâte et sans ordre. C'est d'un bout à l'autre le langage de la charité d'un ame expansive et brûlante, sur le malheur d'un frere prêt à tomber dans le précipice. L'auteur à la vérité commence par lui parler de son catéchisme, et en répétant ce qu'il avoit imprimé : « *pardon*, » dit-il, des plaisanteries qui auroient pu » vous paroître amères, mais, je l'ai im- » primé; je vous le répéte, je n'ai jamais » eu l'intention d'en diriger aucun trait sur » votre personne; le *pardon* ne peut donc » trouver matiére que dans vos propres » doutes, et nullement dans mon cœur. » Quand j'ai parlé au public; je savois que » les uns ont des oreilles pour le ridicule, » et les autres pour la raison, et j'ai cru

» pouvoir me faire entendre de tout le » monde. Mais aujourd'hui je parle à vous » seul, et je ne m'écarterai pas de la loi du » plus rigoureux respect ». Suivent ces observations... Vous voyez donc, MM., qu'il n'est nullement question dans tout cela d'aucun désaveu de son principal ouvrage ; vous voyez qu'il n'y est pas fait mention d'aucune faute, et que ce mot là ne se trouve pas dans toute la lettre. Enfin vous voyez que loin de s'avouer coupable, il prétend qu'il ne l'est pas. Qu'ils se montrent donc à présent ces hommes pervers, qui veulent par leurs odieux soupçons, ternir la blancheur de la robe nuptiale de mon héros ! Qu'ils sachent enfin qu'il n'est point question ici d'une infamie, mais d'une simple misére humaine ; que tout cela se réduit à un très-petit mensonge de la part de M. Gervais. Eh ! MM., qui n'en eût pas fait autant à sa place ! Il est si aisé de mentir, et si difficile de réfuter ! Mais, me direz-vous, il a traité l'auteur de *pauvre* et c'est une dérision outrageante. Point du tout ; c'est une justice. Rappellez-vous que mon héros à prêté un serment qui lui à valu de bons écus, et que l'autre n'a que son honneur qui ne lui rapporte pas un sou. *Pauvre* étoit donc le nom propre de celui,

qui aime mieux être pauvre avec J. C., que riche avec Judas. D'ailleurs, MM., ne savez-vous pas, qu'il y a deux sortes de pauvres dans l'Evangile, à qui la béatitude est promise, et que ces deux gens-là pourroient fort-bien arriver au Ciel par chacun leur chemin.

Mais, je me résume. Je me flatte, MM., de vous avoir convaincu que mon héros n'est pas tel que la calomnie s'étoit efforcé de le peindre. J'avoue que, si je l'avois trouvé coupable d'un abus de confession, j'aurois été le premier à tracer sur son front ces grands caractères : INFAME. Mais puisqu'il n'a fait qu'un petit mensonge imperceptible, je me contenterai d'écrire sur son dos en petites italiques : *mentiris*, avec cette traduction littérale : *M. Gervais, Curé de St-Pierre de Caen a menti.* Ceci n'est qu'un petit *memento* pour l'inviter à relire l'Epître de St-Pierre : qui dit, *qu'on doit plus s'occuper à parer l'homme intérieur, que celui qui paroît à l'extérieur*, mais qui ne dit pas qu'il faille mettre les haillons par dessus et le mensonge par dessous. Ce n'est pas le moyen d'être beau garçon. Enfin, MM., jureur, menteur, faux témoin, voleur ; voilà quatre échelons bien comptés, pour monter tout

825

droit au *pouvoir exécutif*. Or, il est clair, comme deux et deux font quatre, que mon héros est bien juste à moitié chemin. Bon voyage M. Gervais.

Signé JEAN QUI RIT.

Problême à résoudre.

On demande quelle est la vraie et unique base du serment.

---

solution.

Coupez les vivres aux jureurs et payez bien ceux qui ne jurent pas et qui se rétracteront ; après cela faites une addition de tous les jureurs, et vous aurez pour résultat, *zéro*, ou Barême est faux.